

## REPONSE DE M. DOMINIQUE LIVRELLI

Objet : FIEVRE CATARRHALE

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller

Comme vous le rappelez, la fièvre catarrhale touche de nouveau la filière ovine corse et ce, depuis le printemps. Cette flambée précoce notamment du sérotype 8 fragilise d'autant plus nos éleveurs que ce sérotype est très virulent et qu'il touche des exploitations affaiblies par un contexte économique et climatique difficile.

Aujourd'hui, 74 élevages se sont déclarés touchés par la FCO auprès des services de l'Etat avec un nombre de 324 animaux morts. Mais ce chiffre ne reflète pas la réalité du terrain car de nombreux éleveurs ne déclarent pas la maladie. Si on examine les chiffres de l'équarrissage qui est un bon indicateur pour mesurer l'impact de la FCO sur les troupeaux, ce sont plus de 2500 ovins morts depuis mai contre 1500 sur la même période en 2023, la différence d'environ 1000 animaux pouvant donc être attribuée à la FCO.

Toutefois, la tendance semble être à la baisse avec un nombre d'animaux partis à l'équarrissage qui diminue depuis plusieurs semaines, laissant présager que le pic de l'épidémie serait derrière nous.

La vigilance doit toutefois rester de mise notamment en cas de températures plus clémentes car la couverture vaccinale du cheptel ovin corse n'est toujours pas satisfaisante et ce, malgré la prise en charge par l'ODARC de 100% du coût du vaccin, que l'éleveur passe par le GDS ou par son vétérinaire pour acheter les doses.

En effet, à ce jour, 39 000 animaux ont été vaccinés et 18 000 sont toujours sous couverture vaccinale de l'année dernière, ce qui représente environ 60 à 65% du cheptel corse. Pourtant, la seule solution de protection efficace réside bien dans la vaccination annuelle du troupeau. Il est utile de rappeler que lors de l'épizootie de 2023, les vaccins qui couvrent le sérotype 8 et le sérotype 4 étaient intégralement pris en compte par l'ODARC et l'Etat, et ce, jusqu'à fin janvier 2024.

Comme vous le soulignez, les éleveurs qui ont accusé des pertes dans leur cheptel se retrouvent en difficulté, tout d'abord parce qu'ils auront moins de lait cette année avec la perte d'animaux productifs mais également parce que le remplacement de leurs animaux nécessitera du temps avant que ceux-ci ne soient à nouveau en capacité d'être en pleine production.

Lors d'une réunion avec l'Etat la semaine dernière, les professionnels ont réitéré leur demande d'indemnisation pour les pertes subies auprès de la DRAAF de Corse.

Cependant, devant l'incertitude de cette prise en charge par l'Etat, l'ODARC a décidé de soutenir l'élevage de 1000 agnelles supplémentaires à la Coopérative Corsia. Ces agnelles

issues du schéma de sélection de la brebis corse pourront être redistribuées aux éleveurs selon des modalités financières qu'il reste à définir. Toutefois, l'ODARC financera 150€ par agnelle à la Corsia de façon à limiter au maximum le prix de vente de ces animaux auprès des éleveurs touchés par la FCO à condition qu'ils aient vacciné leur troupeau. Cette introduction d'agnelles à forte valeur génétique dans les troupeaux devrait permettre une reconstitution quantitative mais également qualitative des cheptels.

Cependant, un autre sérotype de FCO, le sérotype 3 sévit fortement en France et en Sardaigne. Ce sérotype est à 157 km des portes de la Corse. Pas assez près semble-t-il selon l'Etat, pour placer la Corse en zone vaccinale et ainsi garantir un accès gratuit au vaccin en cas de découverte de ce sérotype sur notre territoire. C'est pourtant une nécessité absolue que de se préparer à son arrivée car même si nous ne savons pas quand il arrivera, nous sommes certains qu'il arrivera comme tous les autres sérotypes avant lui. Nous devons donc pouvoir stocker des doses de sérum car le vaccin aujourd'hui disponible pour ce sérotype n'est pas préventif mais plutôt curatif et permet surtout de limiter l'impact de la maladie sur le troupeau. Mais la réactivité d'action est essentielle en cas de suspicion. L'ODARC réitère donc sa demande auprès des services de l'Etat pour que la Corse soit placée immédiatement en zone vaccinale.

Enfin, pour retarder au maximum l'introduction de ce sérotype, l'ODARC et l'OTC ont écrit aux compagnies maritimes sous DSP afin qu'elles fassent preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne l'introduction d'animaux vivants sur leurs bateaux en les déclarant systématiquement auprès de la DDETSPP afin que les vérifications sanitaires idoines puissent être opérées et les risques d'introduction de maladies, limités.

J'en appelle également à la responsabilité de tous les éleveurs qui font rentrer des animaux vivants afin qu'ils se rapprochent au préalable des services de l'Etat afin de s'assurer que les animaux introduits ne proviennent pas de zones contaminées et que toutes les garanties nécessaires ont été prises afin de ne pas introduire ce nouveau sérotype en Corse.

Comme vous pouvez le constater, c'est avec beaucoup d'inquiétude que j'aborde la situation sanitaire de notre agriculture car, le changement climatique, la multiplication des échanges, la faiblesse du nombre de contrôles dans les ports, voire un certain laxisme dans les modes d'introduction des animaux ou des végétaux, augurent de nouvelles crises à venir.

Dernièrement, la découverte d'un nid de frelon asiatique laisse planer une nouvelle menace sur la filière apicole. Fort heureusement, la réactivité de l'apiculteur et l'intervention du personnel de l'OEC aidé des pompiers ont permis de le détruire très rapidement. Des pièges ont été mis à disposition des apiculteurs afin de poursuivre la surveillance.

La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui touche fortement les bovins du continent représentent également un risque majeur pour nos éleveurs. De même, les cas de tuberculose bovine se multiplient sur notre territoire et se propagent à des filières jusqu'alors indemnes. Sans parler de la peste porcine africaine qui serait dévastatrice pour notre élevage extensif. Les filières végétales sont également sous la menace de nouvelles maladies comme par exemple celle du dragon jaune pour les agrumes.

La question sanitaire en Corse devient un enjeu crucial auquel l'Etat dont c'est la prérogative, ne répond pas de manière satisfaisante.

Comme je l'ai déjà évoqué dans cette Assemblée, la Corse, du fait de son positionnement géographique qui la rend très exposée aux risques sanitaires venant principalement du Sud, renforcés par le changement climatique, doit être considérée comme un territoire « sentinelle », un avant-poste où un processus de surveillance renforcée permettrait d'une part, de « guetter » pour avertir dès que possible de l'arrivée éventuelle d'une maladie et d'autre part, de « protéger » en tentant de s'y opposer notamment compte tenu de notre insularité.

A ringrazià vi.